



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les associations et les groupements d'intérêt public (GIP)

Service producteur : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), département des études statistiques, pôle recherche.

Opportunité : avis favorable émis le 12 mai 2011, par la Commission Entreprises et stratégies de marché

Réunion du Comité du label du 14 décembre 2011 (formation Entreprises)

Cette enquête annuelle s'inscrit dans l'ensemble du dispositif d'enquêtes du département des études statistiques afin d'évaluer l'ensemble des moyens consacrés à la recherche et au développement. Elle est réalisée conjointement avec l'enquête administrative auprès des organismes et services publics et elle contribue à l'estimation de l'effort public de R&D en termes de dépenses intérieures et extérieures, d'effectifs de chercheurs et de personnel d'appui à la recherche, et de financements reçus. Elle est effectuée parallèlement avec l'enquête sur la R&D réalisée annuellement auprès des entreprises.

Le dispositif d'enquêtes sur la R&D permet de satisfaire les besoins du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de répondre aux demandes des organismes internationaux, comme l'OCDE et Eurostat. Les résultats alimentent notamment le rapport annuel au Parlement, annexe de la loi de finances, sur l'état de la recherche.

Les principaux thèmes abordés sont les financements de la R&D, l'exécution des travaux de R&D et les moyens humains affectés à la R&D.

Il n'existe pas d'autres sources d'informations sur le sujet.

L'enquête porte sur les associations et groupements d'intérêt public finançant ou exécutant des travaux de R&D en France (Métropole et Dom-Com). La collecte se déroule par voie postale l'année n sur l'exercice n-1 et interroge exhaustivement 460 unités.

Les premiers résultats de l'enquête donnent lieu à une publication au troisième trimestre de l'année n+1, dans une Note d'information. Ils sont aussi publiés dans les différentes publications du ministère : Note d'info, L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans les chapitres « R&D » du RERS qui sont tous accessibles sur le site du ministère <http://cisad.adc.education.fr/reperes/>.

~~~

Le Comité du label émet les recommandations suivantes :

- ↳ Il demande d'assurer la cohérence des nomenclatures d'activités de R&D entre l'enquête R&D dans les entreprises et la présente enquête ;

.../...

- ↵ Le Comité est conscient des difficultés à définir le champ, l'univers de référence et la base de sondage de l'enquête ; il souhaite néanmoins qu'une réflexion soit menée afin de clarifier les frontières du champ de l'enquête et de mieux identifier les unités éligibles ;
- ↵ Le Comité suggère en particulier au service de se rapprocher de l'administration fiscale pour affiner la liste des associations potentiellement couvertes par l'enquête, en recourant aux fichiers fiscaux constitués à partir des déclarations de dons dans le cadre de l'impôt sur le revenu si la DGFIP accepte de céder cette information ;
- ↵ Le Comité recommande d'affiner le traitement de la correction de la non-réponse, notamment par classe d'activités des unités ;
- ↵ Il demande que les remarques formulées lors du pré-label concernant les lettres-avis et le questionnaire soient prises en compte ; une question sur le temps passé à remplir le questionnaire devra être ajoutée pour assurer la conformité avec les mesures issues des Assises de la simplification administrative ; les documents définitifs devront être adressés au secrétariat du Comité.

**Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les associations et les groupements d'intérêt public GIP.**

|                                                        |
|--------------------------------------------------------|
| <b>Ce label est valide pour les années 2012 à 2016</b> |
|--------------------------------------------------------|

Le Président du Comité du label

Jean-Étienne Chapron